



LEADER 2014-2020



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Grille de sélection

Intitulé du projet :

Le développement durable – en référence à la fiche projet (maximum 2 points, critères non cumulables)	/2
Le projet permet de répondre à :	
<input type="checkbox"/> un enjeu du développement durable (1 seul critère sur 1 domaine)	0
<input type="checkbox"/> à plusieurs enjeux du développement durable (au moins un critère sur plusieurs domaines)	1
<input type="checkbox"/> à tous les enjeux du développement durable (au moins 1 critère par domaine)	2
Le partenariat (maximum 3 points, critères cumulables)	/3
Le projet associe :	
<input type="checkbox"/> les bénéficiaires ultimes du projet (usagers, habitants et consommateurs)	1
<input type="checkbox"/> un nombre restreint d'acteurs issus d'un seul secteur d'activité (hors prestataires)	0
<input type="checkbox"/> un ou plusieurs acteurs privés et/ou publics, issus de divers secteurs d'activités (hors prestataires)	2
Efficacité économique, environnementale et sociale (maximum 6 points, critères cumulables)	/6
Le projet :	
<input type="checkbox"/> contribue au maintien ou à la création d'emplois	/2
<input type="checkbox"/> se base sur un diagnostic ou une étude de marché pour mieux prendre en compte les spécificités du territoire (économiques, humaines, patrimoniales...)	/2
<input type="checkbox"/> développe de nouveaux services à la population ou aux entreprises ou facilite l'accès aux services	/2
L'innovation (maximum 6 points, critères cumulables)	/6
Il s'agit d'une innovation :	
<input type="checkbox"/> technique,	/1
<input type="checkbox"/> de gouvernance,	/1
<input type="checkbox"/> dans la méthode de mise en œuvre,	/1
Elle relève :	
<input type="checkbox"/> de l'amélioration de l'existant,	/1
<input type="checkbox"/> de la mise en place d'un service ou d'un produit nouveau,	/1
<input type="checkbox"/> d'une expérimentation,	/1
Elle rayonne :	
<input type="checkbox"/> sur le territoire du GAL	/1
<input type="checkbox"/> sur le territoire du département ou de la région	/1
<input type="checkbox"/> au-delà de territoire régional	/1
L'effet levier de l'aide LEADER (maximum 4 points)	/4
Sans le soutien financier de LEADER, le projet : (points non cumulables)	
<input type="checkbox"/> se réaliserait mais pas immédiatement et différemment	/1
<input type="checkbox"/> ne se réaliserait pas.	/2
Le projet sera : (2 points cumulables)	
<input type="checkbox"/> pérennisé sur le territoire	/1
<input type="checkbox"/> répond à un besoin avéré	/1
Présentation du projet (maximum 4 points, critères cumulables)	
<input type="checkbox"/> Le porteur s'est investi personnellement dans son projet	/1
<input type="checkbox"/> Le porteur a préparé sa présentation orale	/1
<input type="checkbox"/> Les réponses apportées aux questions sont pertinentes	/2
TOTAL	/25

BAREME D'AIDE LEADER :

De 0 à 5 points, le dossier n'est pas sélectionné.

***De 6 à 12 points, le projet est aidé à hauteur de 50% du montant maximum réglementaire de FEADER
Exemple : L'instruction réglementaire conclue à un maximum d'aide FEADER attribuable de 10 000 €*.
Une aide FEADER de 5000 € est attribuée au porteur de projet.***

De 13 à 18 points, le projet est aidé à hauteur de 75 % du montant maximum réglementaire de FEADER. Exemple : L'instruction réglementaire conclue à un maximum d'aide FEADER attribuable de 10 000 €*. Une aide Leader de 7 500 € est attribué au porteur de projet.

***De 19 à 25 points, le projet est aidé à hauteur de 100% du montant maximum réglementaire de FEADER
Exemple : L'instruction réglementaire conclue à un maximum d'aide FEADER attribuable de 10 000 €*.
Une aide Leader de 10 000 € est attribuée au porteur de projet.***

** après application des modalités de financement de la fiche action dont les plafonds, des règles d'autofinancement et régimes d'aide d'Etat*

Commentaire